

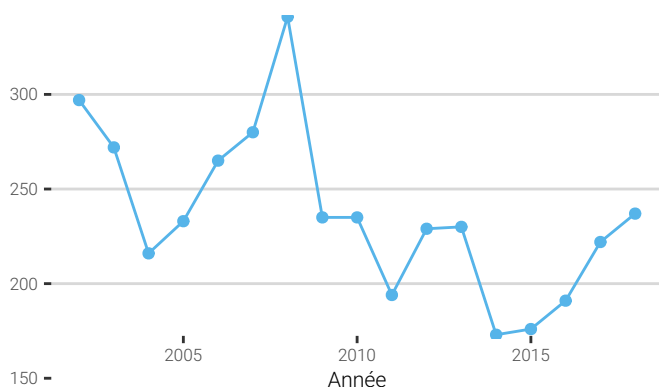
## Perliculture - La demande internationale en produits perliers baisse en 2018

**La surface d'exploitation et le nombre de producteurs autorisés continuent de progresser en 2018. Après une reprise en 2017, les exportations de produits perliers diminuent de 8,3 % en 2018 à 7,7 milliards de FCFP. La baisse des volumes de perles de culture brutes étant plus importante que celle de la valeur, elle entraîne une augmentation du prix au gramme de la perle à 600 FCFP (+ 9 %). Le chiffre d'affaires déclaré du secteur de la perle baisse en 2018 et s'établit à 7,6 milliards de FCFP mais il reste dans la moyenne des cinq dernières années.**

### La production : une surface d'exploitation de nouveau en hausse

La surface totale exploitée pour la perliculture fin 2018 progresse pour la quatrième année consécutive ; elle augmente de 9,6 % par rapport à 2017 et s'établit à 9 042 hectares pour 728 producteurs autorisés (+ 88), soit une moyenne de 12,4 hectares par producteur. Les surfaces accordées à des fins d'exploitation perlicole sont calculées sur la base des autorisations d'occupation du domaine public maritime<sup>1</sup>. Selon le recensement de la population de 2017, 1 300 personnes déclarent travailler dans le secteur de la perliculture.

**Fig. 1.** Nombre d'autorisations de travail accordées aux étrangers- métier greffeur de perles



Source : SEFI, ISPF

La répartition géographique des surfaces exploitées reste globalement la même que les années précédentes. L'archipel des Tuamotu représente 74,3 % de la surface exploitée, comme en 2017, avec 6 716 hectares (+ 10 %). Il regroupe 541 producteurs titulaires de cartes, soit 56 de plus qu'en 2017. La surface des Gambier diminue de 2 points à 22 %, soit 2 000 hectares (+ 0,9 %) et regroupe 164 producteurs titulaires de cartes (+ 23). Les Îles Sous-le-Vent

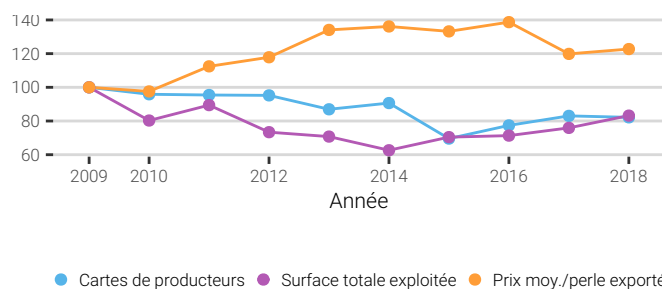
1. La surface totale de toutes les exploitations ne doit pas dépasser les 10 000 hectares fixés par le gouvernement en 2010.

abritent 3,6 % de la surface exploitée (326 hectares), en hausse de 76,5 % par rapport à 2017. 20 producteurs titulaires de cartes sont présents soit un de moins que l'année précédente.

Quatre îles représentent à elles seules 55 % des surfaces autorisées et du nombre de fermes : Mangareva, Arutua, Marutea Sud et Ahe. Le reste des concessions autorisées se répartit sur 21 autres îles.

Le nombre de producteurs de produits perliers diminue en 2018. Il est passé de 382 à 378 (- 4), soit une baisse de 1 % par rapport à 2017.

**Fig. 2.** Production et exportations de perles de cultures brutes (Indice base 100, année 2009)



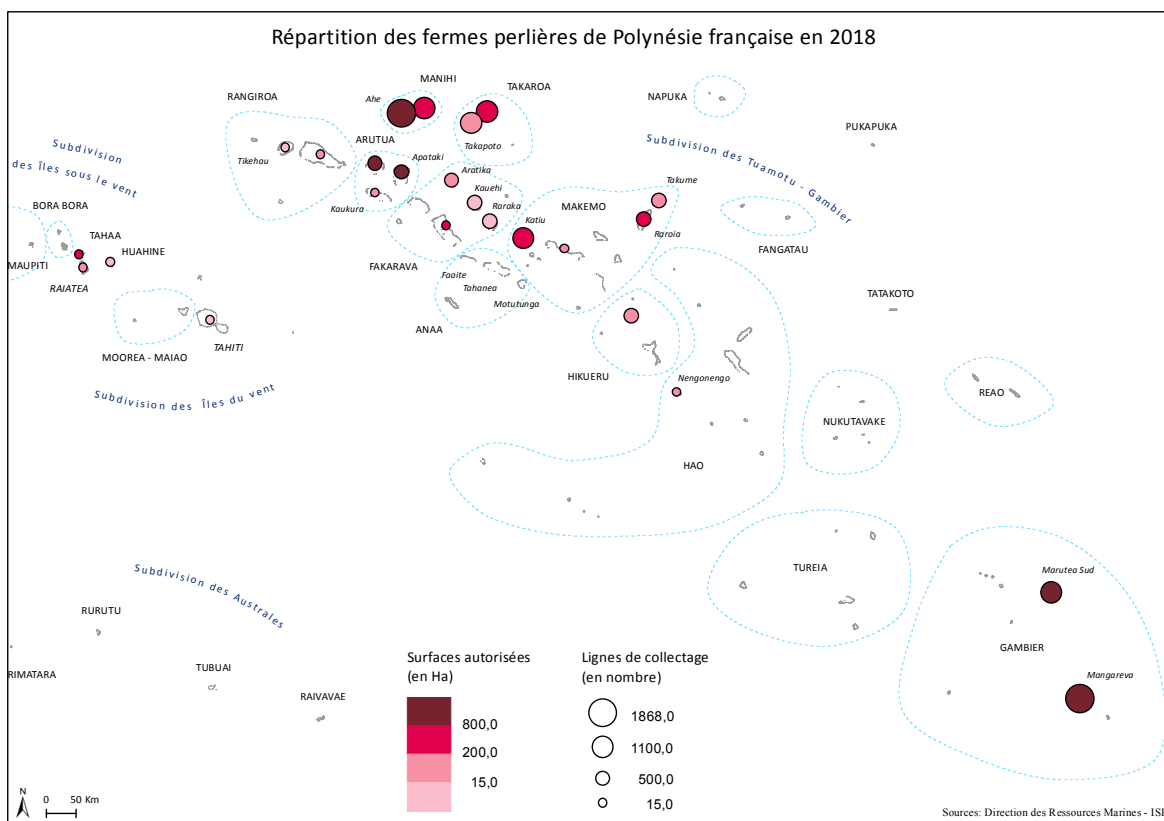
Source : Direction des ressources marines, Direction des Douanes, ISPF

Le nombre de producteurs d'huîtres perlières s'établit à 613, soit une hausse de 9,5 % (+ 53) par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'explique par un collectage performant en 2017 qui a entraîné des reprises d'activité et une hausse de la demande avec des campagnes de production plus courtes. Le nombre de stations de collectage demandées augmente également et s'établit à 9 409 (+ 8 %).

Le nombre d'autorisations de travail accordées à des greffeurs étrangers progresse depuis 4 ans, il atteint 237 en 2018 (+ 6,8 %) soit 15 de plus qu'en 2017.

Depuis la Loi de Pays n°2017-16 de juillet 2017, les producteurs de produits perliers ont l'obligation de présenter leurs productions

Fig. 3. Répartition des fermes perlières de Polynésie française en 2018



Source : Direction des ressources marines, ISPF

à la cellule de contrôle qualité de la Direction des ressources marines (DRM) pour enregistrement. Un total de 8 472 910 perles ont fait l'objet d'un contrôle après production dont 95 % partent à l'export, pour un poids de 12,6 tonnes en 2018 ; 99 % de ce volume est exporté.

### Le nombre de négociants bouge peu en 2018

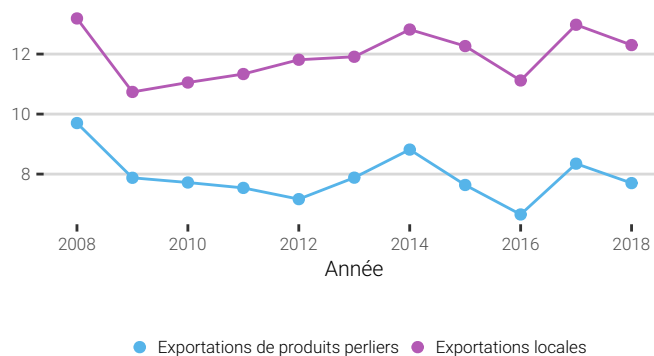
Le nombre de négociants en 2018 est de 23 négociants, deux de moins qu'en 2017. Une nouvelle demande de carte a été octroyée et trois cartes annulées.

Les ventes aux enchères internationales (VAE) organisées en Polynésie française se déroulent aux mêmes périodes tous les ans : mars, juillet et novembre. En 2018, Environ 1,9 million de perles ont été présentées lors de ces ventes. Les enchères se font au premier prix, sous pli fermé.

### Les exportations : baisse des volumes et des recettes des produits perliers

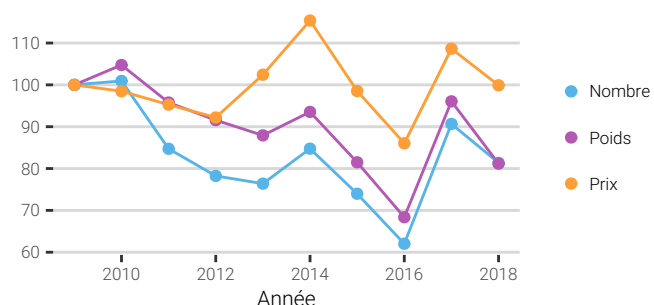
Après une hausse des recettes des produits perliers en 2017, les exportations de produits perliers ont rapporté 7,7 milliards de FCFP à la Polynésie française, soit une baisse de 8,3 % par rapport à l'année précédente (- 693 millions de FCFP). Elles représentent désormais 62 % de la valeur des exportations locales (- 2 points par rapport à 2017). La baisse des volumes commandés par les pays importateurs explique ce résultat. Le repli des volumes exportés est plus important que celui des recettes (- 17 %).

Fig. 4. Exportations de produits perliers



Source : Services des Douanes, ISPF

Fig. 5. Exportations de perles de culture brutes (Indice base 100, année 2009)



Source : Services des Douanes, ISPF

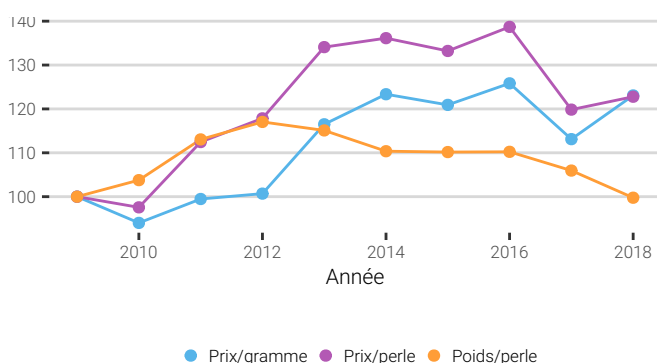
Le prix au gramme de la perle de culture brute augmente en 2018 en raison de la contraction de la demande des principaux pays importateurs (Hong-Kong et le Japon) après la forte hausse de 2017.

Les exportations de produits perliers sont classées en trois catégories. Les perles de culture brutes représentent 98 % de la valeur des produits perliers exportés en 2018. Les ouvrages en perles représentent 1 % de cette valeur, tout comme les keishi, mabe et autres perles de culture brutes teintées.

Les exportations de perles de culture brutes diminuent de 8,1 % en valeur par rapport à 2017 à 7,5 milliards de FCFP. Après la reprise en 2017, ces recettes représentent désormais 60,5 % de la valeur totale des exportations locales (- 2,1 points sur un an).

Ces recettes correspondent à 8 millions de perles (- 10,3 %), pesant un total de 12,4 tonnes (- 15,5 %), soit un poids moyen par perle de 1,55 gramme, soit une baisse de 5,8 % par rapport à 2017.

Fig. 6. Prix et poids de la perle à l'export (Indice base 100, année 2009)



Source : Services des Douanes, ISPF

Le prix unitaire de la perle de culture brute est en hausse car les volumes ont baissé plus fortement que la valeur. Le prix au gramme progresse ainsi de 9 % à 600 FCFP et le prix par perle de 2,5 % à 931 FCFP.

Après une année de hausse en 2017, le niveau des recettes de 2018 revient à celui de 2015 (7,5 milliards de FCFP), soit un résultat meilleur que celui de 2016 où les recettes étaient tombées à 6,2 milliards de FCFP. Les volumes baissent de nouveau mais le prix unitaire progresse.

Les exportations d'ouvrages en perles ont rapporté 104 millions de FCFP en 2018 (- 28,8 %). Elles se situent en dessous de la moyenne de ces cinq dernières années (121 millions de FCFP). Cette baisse s'explique par le recul des commandes en provenance des Etats-Unis (- 67 millions de FCFP, soit - 71 %) et des pays d'Asie (- 3 millions de FCFP). La France devient le premier importateur en 2018 avec 61,5 millions de FCFP (+ 99 %) et dépasse les Etats-Unis pour la première fois en dix ans.

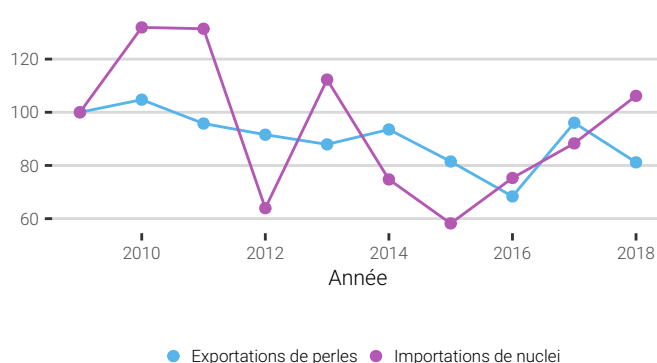
La Polynésie française exporte aussi des coquilles de nacre issues des activités perlicoles. En 2018, les exportations de nacre ont rapporté 210 millions de FCFP (+ 1,5 %).

Les principaux pays importateurs de perles noires de Polynésie française sont Hong Kong et le Japon, ils se partagent la quasi-totalité des exportations avec respectivement 57 % et 37 % en valeur. Les achats de Hong Kong ont diminué de 9 % avec un prix moyen par perle de 877 FCFP (+ 3 %), ceux du Japon de 8 % avec un prix moyen de 1 041 FCFP (+ 2 %).

Après deux années consécutives de hausse, ces deux pays ont diminué leurs importations de perles en 2018. A l'inverse, depuis 2014, la demande de la Chine n'a cessé d'augmenter et atteint 130 millions de FCFP (+ 47 % par rapport à 2017). C'est la première fois que la Chine importe davantage que les Etats-Unis (109 millions de FCFP).

Les importations de nucléi progressent de 20 % en 2018 à 21,9 tonnes. Les nucléi importés sont constitués à 100 % de nacre. Pour la deuxième année consécutive, il n'y a pas d'importations de nucléi en corail. Les nucléi sont essentiellement importés du Japon et de Chine (respectivement 60 % et 29 % des volumes importés). Les Etats-Unis ont augmenté leurs exportations de 180 % en 2018 à 1,7 tonne.

Fig. 7. Importations de nucléi et exportations de perles de culture brutes en volume (Indice base 100, année 2009)



Source : Services des Douanes, ISPF

## Point sur l'environnement de l'activité perlière

### L'action publique

La nouvelle loi du pays n°2017-16 promulguée en juillet 2017 qui régit les activités professionnelles liées à la production et à la commercialisation des produits perliers et nacriers en Polynésie française a été complétée par douze arrêtés dont les derniers datent de septembre 2018. Ils concernent la mise en place d'un conseil de la perliculture et de comités de gestions décentralisés de la perliculture.

En août, le Conseil des ministres a validé le projet de convention entre l'Université de la Polynésie française et le Pays « Maiao 2 ». Il est la continuité de la première étude « Maiao » portant sur l'automatisation de la mesure 2D de l'épaisseur de la nacre de la perle de culture de Tahiti à partir d'images prises aux rayons X et qui a abouti au développement d'un logiciel. Le projet est financé pour un montant de 7 millions de FCFP sur le volet soutien du secteur primaire inclus dans le Contrat de Projets Etat-Polynésie française sur la période 2015-2020 relatif au financement de projets relevant des compétences de la Polynésie française.

Le Forum de la Perliculture a eu lieu en octobre 2018 animé par la DRM, l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) et le Syndicat des Sélectionneurs Avicoles et Aquacoles Français (SYSAAF). Les deux thèmes retenus pour le forum sont : « Ecloserie : outil de recherche » et « Ecloserie : outils de production et commercialisation ».

### La promotion

Le groupement « Tahitian Pearl Association of French Polynesia (TPAFP) », créé en 2014, est composé des principales organisations professionnelles de la filière perlicole. Il a pour mission de réaliser et de diffuser des études marketing, de procéder à une veille concurrentielle sur les marchés locaux et internationaux, d'élaborer et de proposer une politique de promotion adaptée, au milieu professionnel ainsi qu'au Gouvernement de la Polynésie française, de concevoir et d'engager des campagnes de promotion des perles de culture produites.

Le Conseil des ministres a validé en décembre 2018 une aide à hauteur de 100 millions de FCFP afin de poursuivre le soutien du Pays pour la promotion de la perle de culture de Tahiti.

En octobre 2018, TPAFP a réalisé une opération B to B (business to business) avec l'organisation d'un séminaire facilitant la rencontre et la discussion entre des professionnels japonais et des professionnels locaux. TPAFP a également mené une opération B to C (business to consumers) entièrement locale sur le thème de « La perle de culture de Tahiti, le premier bijou des Polynésiens » en faisant participer tous les professionnels locaux du secteur (producteurs, détaillants, grossistes, négociants, bijoutiers, etc.). Cette opération a pour but de relever l'image de la perle auprès des Polynésiens.

## Définitions

**Perles de culture brutes/perle noire de Tahiti/Perle de culture de Tahiti** : appellation commerciale reconnue par la CIBJO (Confédération Internationale de la Bijouterie, Joaillerie et Orfèvrerie). Perle de culture provenant de la greffe de l'huître perlière « *Pinctada margaritifera var cumingi* », et ayant les caractéristiques suivantes :

- au moins 80 % de la surface de la perle présente des couches de nacre (aragonite) ;
- la perle doit être entière et ne pas faire apparaître soit le nucléus, soit l'emplacement du nucléus.

**Ferme perlière** : unité agricole sous-marine établie en lagon et participant à la production de perles. Les fermes perlières disposent de concessions marines autorisant, suivant le cas, le collectage, l'élevage et/ou la greffe. Celles pratiquant cette dernière activité sont dotées d'une « maison de greffe » (local réservé à l'opération de greffe).

**Ouvrages en perles** : les ouvrages en perles sont des bijoux contenant une ou plusieurs perle(s) de culture brute(s). Cela peut être de simples perles percées et enfilées.

**Keishi** : produit sans nucléus, issu de la fabrication de matière nacrée par le greffon dans la poche perlière et, le plus souvent, après rejet du nucléus.

**Mabe** (ou demi-perle) : produit issu de la fabrication de la nacre autour d'un noyau naturel ou synthétique collé sur la face interne de la coquille.

Nucléus (pl. nucléi) : bille de nacre issue d'une autre bivalve (huître), introduit dans la poche perlière.








**Greffe** : opération consistant à introduire dans la poche perlière de l'huître un nucléus et un greffon.

**Greffon** : petit morceau de la partie périphérique du manteau (chair) d'une nacre sacrifiée, introduit avec le nucléus dans la poche perlière et permettant la sécrétion de la nacre.

**Nacre** : substance à reflets irisés qui tapisse intérieurement la coquille des huîtres. Désigne par extension l'huître perlière et les coquilles vides de ces huîtres.

**Concession maritime** : c'est une zone d'exploitation des ressources marines situées dans le domaine public maritime. Chaque concession nécessite une autorisation.

## Télécharger les données

-  Nombre d'autorisations de travail accordées aux étrangers- métier greffeur de perles (Fig. 1)
-  Production et exportations de perles de cultures brutes (Indice base 100, année 2009) (Fig. 2)
-  Répartition des fermes perlières de Polynésie française en 2018 (Fig. 3)
-  Exportations de produits perliers (Fig. 4)
-  Exportations de perles de culture brutes (Indice base 100, année 2009) (Fig. 5)
-  Prix et poids de la perle à l'export (Indice base 100, année 2009) (Fig. 6)
-  Importations de nuclei et exportations de perles de culture brutes en volume (Indice base 100, année 2009) (Fig. 7)

## Bibliographie

Della SIU (2020) *Bilan de la perle en 2017*

Eva BOUZERAND (2018) *Bilan de la perle en 2016*

<b>Editeur</b>	Institut de la statistique de Polynésie française
<b>Collection</b>	Points Etudes et Bilans
<b>Numéro</b>	1206
<b>Auteur de la publication</b>	Della SIU
<b>Rédacteur en chef</b>	Patricia ANNEVILLE
<b>Directeur de la publication</b>	Nicolas PRUD'HOMME
<b>Dépot légal</b>	Juillet 2020
<b>Informations</b>	Immeuble Uupa - 1 <sup>er</sup> étage 15 rue Edouard Ahnne BP 395 - 98713 Papeete Tahiti Polynésie française
<b>Téléphone</b>	+689 40 47 34 34
<b>Fax</b>	+689 40 42 72 52
<b>Courriel</b>	ispf@ispf.pf
<b>Copyright</b>	© ISPF, Papeete 2020 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée
<b>ISSN</b>	1247-7370

